

RAPPORT DE GESTION Présenté à l'Assemblée générale du 12 novembre 2010

Paris, le 29 octobre 2010,

**Chers Collègues,
Chers Adhérents,**

L'assemblée générale mixte du 16 avril 2010, dont le compte-rendu vous a été transmis, a approuvé les comptes 2008 et 2009 de notre association. Ceux-ci avaient fait l'objet d'une certification par notre commissaire aux comptes, le cabinet KPMG.

Cette assemblée a décidé de déplacer la date de clôture des comptes annuels du 31 décembre au 30 juin, principalement pour pouvoir plus facilement respecter la législation qui impose de soumettre les comptes au vote de l'assemblée générale dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, notre réunion de novembre étant celle qui regroupe le plus d'adhérents.

Nous soumettons donc maintenant à votre approbation les comptes du premier semestre 2010. Nous nous recalons ensuite sur un exercice de 12 mois : les comptes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 seront soumis au vote de l'assemblée générale de l'an prochain (novembre 2011).

L'activité des 6 premiers mois de l'exercice 2010 est relativement stable par rapport à l'exercice 2009. La grille de rémunération des experts (traitement d'engagements, analyses des différents types d'EPR, réalisation de bilans) a été mise à jour et validée régulièrement par notre Conseil d'Administration mais le tarif global de la vacation journalière est resté inchangé (une vacation d'expertise coûte 1000€ à l'association).

Sur le plan comptable, le total du bilan du premier semestre 2010 est de 1 500 198€ contre 1 179 325€ pour l'exercice 2009 (+27%). Les produits sont constitués des cotisations pour un montant de 941 500€ (contre 201 100€ sur les 12 mois de l'exercice 2009), des versements de la CPAM pour 469 250€ (contre 938 600€ pour les 12 mois de l'exercice 2009), des produits financiers pour 179 400€ (30 180€ en 2009), et du report des ressources provisionnées pour un montant de 506 536€ (490 830€ en 2009). Le total des produits d'exploitation pour l'exercice du premier semestre 2010 est de 1 069 939€ (1 630 530€ pour l'exercice 2009). Les principales dépenses engagées au cours du premier semestre 2010 concernent toujours les rémunérations des experts (sous forme d'honoraires pour 367 752€ contre 701 671€ en 2009- ou de salaires pour 136 905€ contre 153 732€ en 2009- auxquels il convient d'ajouter 51 723€ de charges sociales contre 57 814€ en 2009), les frais d'organisation des « journées » (440 240€ contre 103 133€ pour l'exercice 2009-), le reversement à la SoFCOT des frais de personnel détaché (24 385 € contre 30 998 € en 2009). Les honoraires du Commissaire aux Comptes et de l'Expert Comptable (11 681 € contre 19 280 € en 2009). Les principales autres dépenses sont des frais de déplacement (7 933 € en 2010 contre 7 110 € en 2009), des frais d'affranchissement (2 789 € contre 4 860 € en 2009), des frais d'intendance pour les réunions du Conseil d'Administration et des experts (224 300 € en 2009), des frais bancaires (2 708 € contre 3 022 € en 2009). L'excédent constaté entre les sommes à recevoir des CPAM au premier semestre 2010 et les dépenses réalisées sur cette même période pour assurer l'expertise des EPR a été comme lors des exercices précédents affecté en fonds dédiés, pour un montant de 409 028€ (506 536€ en 2009). Le total des charges d'exploitation s'élève donc pour le premier semestre 2010 à 1 083 369€ (1 600 541€ en 2009), auquel il convient d'ajouter le montant de l'impôt sur les produits financiers de l'association soit 105 800€ (84 630€ en 2009). Le résultat net comptable fait ainsi apparaître un déficit de 127 339€ (bénéfice de 51 705€ en 2009). Comme en 2009, les dettes de 203 520€ (339 639€ en 2009) concernent principalement les frais d'experts et d'organisation de colloque non réglés au 30 juin 2010. Les produits constatés d'avance au 30 juin 2010 pour 563 100 € correspondent à 50% des cotisations et versements CPAM : l'exercice clôturant au 30 juin 2010 et ces produits étant perçus pour l'année civile 2010, 50% sont comptabilisés en produits constatés d'avance (ce qui n'était donc pas le cas en 2009).

L'actif du bilan est essentiellement constitué de créances pour 985 300 € qui correspondent aux cotisations et versements CPAM non encaissés au 30 juin 2010 et des disponibilités pour 509 941 € (1 079 625 € en 2009), dont 490 000 € placés sur un compte à terme.

Le rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice du premier semestre 2010 sera disponible sur le site de votre association après la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2010 qui arrêtera ces comptes.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Docteur Jean-Marie POSTEL
Trésorier d'ORTHORISQ

Professeur Jacques-Yves NORDIN
Président d'ORTHORISQ

ORTHORISQ □□ Association Loi 1901

Journal Officiel du 04/02/2006, N° 20060005

Siège social : SOFCOT, 56 rue Boissonnade 75014 Paris

Tél : 01 43 22 47 54 - email : orthorisq@sofcot.fr